



commune de Serres sur Arget

Nostre Vilatge

Bulletin municipal Mars 2018

> INFOS PRATIQUES :

Le Contrat de Mme Joëlle Barès prenant fin au 31 Mars, une nouvelle secrétaire vous accueille à la Mairie : **Mme Gaëlle de Jésus.**

Attention, les horaires d'ouverture de la Mairie ont changé en conséquence :

Lundi : 16h30 – 18h30
Mardi : 14h30 – 16h30
Mercredi: 8h30 – 10h30 (permanence des élus)
Jeudi : 14h30 – 16h30
Vendredi : 14h30 – 16h30
Samedi : 10h – 12h (permanence des élus)

n° de telephone : 05 61 65 16 21
mairie.serresurarget@orange.fr

L'agence postale est ouverte
du mardi au vendredi de 14h30 à 17h30
et le samedi de 9h à 12h

n° de telephone : 05 34 14 51 92

> AGENDA :

> Tous les jeudis soir, de 19h30 à 22h

une nouvelle activité vous attend à la salle polyvalente : **le foot en salle.**

Pour plus d'informations, contactez l'**association Serres Sports Loisirs** au : 06 31 58 15 60.

> Le 10 Mars,

le Maire et son Conseil municipal ont invité **les associations en lien avec la vie locale** à partager un déjeuner convivial.

> Le 18 Mars,

le **Club Lakanal** a proposé à ses membre un déjeuner gourmand.

> Le 19 Mars,

la **FNACA** commémorait le **56è anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.**
Cérémonie suivie d'un verre de l'amitié offert par le **Comité des fêtes.**

Le 21 Mars,

le Comité des fêtes et la Pétanque Tarasconnaise ont organisé un **loto géant** à la Salle polyvalente.

Le 24 Mars, à 19h30

le **Comité des fêtes** vous attend pour la **Fête de la bière.**
Choucroute au menu + un verre de bière ou de vin.
N'oubliez pas de vous inscrire
au 06 87 45 86 48 et d'apporter vos couverts !

Entre le 03 et le 28 Avril,

la **Croix Rouge française** effectuera une campagne de sensibilisation en porte à porte à Serres-sur-Arget.
La personne qui se présentera chez vous sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.

Les équipes interviendront entre 10h00 et 20h00 du lundi au vendredi et de 10h00 à 18h00 le samedi.

Le Comité des fêtes nous informe dores et déjà qu'à l'occasion de la fête du village en juin prochain de nombreuses attractions seront proposées aux enfants : deux structures gonflables, des trampolines, une pêche à la ligne et un grappin comme dans les fêtes foraines.
Venez nombreux !

➤ ACTUALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL :

Trois Conseils municipaux se sont déroulés depuis la parution du précédent bulletin :

Conseil du 26 Janvier 2018 :

A l'ordre du jour :

1. Approbation du P.V. de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2017
2. Approbation du P.V. de la séance du Conseil Municipal du 8 janvier 2018
3. Modifications de statut du S.D.E.09
4. Coupe affouagère
5. Convention de bénévolat pour le périscolaire
6. Projet « Embellissez votre commune » avec le P.N.R.
7. Demandes de subventions
8. Questions diverses

Le point 4 sur la convention relative à la coupe affouagère O.N.F. a été retiré de l'ordre du jour.

Conseil du 08 Février 2018 :

A l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2018
2. Représentants de la Commune à l'Association Foncière Pastorale
3. Relance du Plan Local d'Urbanisme
4. Création de la Commission Plan Local d'Urbanisme
5. Annulation de la délibération N°2017-50 relative à la suppression du budget camping
6. Réouverture du budget du camping municipal pour 2018
7. Création de la régie d'avances
8. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs
9. Suppression/création de poste
10. Rythmes scolaires rentrée 2018
11. Service civique
12. Location du garage de la Mouline
13. Questions diverses

Conseil du 12 Mars 2018 :

A l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2018
2. Tarification du marché
3. Indemnité d'administration et de technicité aux agents
4. Projet d'aménagement de la forêt par l'ONF
5. Travaux d'exploitation de la forêt
6. Coupe usagère
7. Convention de remplacement avec le centre de gestion
8. Subventions de la Commune aux associations
9. Demande de subventions
10. Questions diverses.

Le point 3 sur l'indemnité d'administration et de technicité aux agents a été retiré de l'ordre du jour.

Les délibérations sont consultables en mairie selon le règlement de consultation des documents administratifs en vigueur.

➤ JEUNESSE :

Pour répondre aux attentes fortes des jeunes de la commune, le conseil municipal va installer dès que possible un conseil municipal des jeunes.

Le Mercredi 11 Avril à 18 H aura lieu une réunion d'information adressée aux jeunes de 8 à 18 ans.

Enfants et ados, venez avec ou sans vos parents mais avec vos projets, vos envies.

➤ ARCHIVES :

la commune envisage d'avoir recours à une personne qualifiée pour mettre en ordre les archives, des plus anciennes aux plus récentes.

Nous avons constaté qu'il était indispensable de ranger méthodiquement les dossiers afin qu'ils soient exploitables par tout conseiller municipal.

➤ EXPOSITION :

Nous souhaitons organiser une exposition d'objets anciens en lien avec la 1ère guerre mondiale et mettre un accent particulier sur la **commémoration du 11 Novembre** qui fête cette année ses 100 ans !

Nous recherchons des photos de poilus, des affiches, des objets, des cartes postales, des gravures...

Nous pouvons venir enregistrer des témoignages en lien avec la guerre ou la vie en temps de guerre.

Histoires qui se transmettent de générations en générations.

L'exposition se déroulera aux dates suivantes : du 09 Novembre au 02 Décembre 2018. A la Mairie, salle du Conseil.

Notre souhait est d'organiser par la suite une exposition plus ambitieuse sur le passé du village.

➤ EAU :

Le Mercredi 21 Février, le SMDEA nous a informé que l'eau du village était impropre à la consommation.

Les précipitations du weekend, de lundi, et mardi avaient fortement engorgé les filtres de l'usine de production. L'eau distribuée a donc été classée impropre à la consommation par l'Agence Régionale de Santé du fait d'une turbidité excessive sur le réseau (eau chargée en limon).

Pour ces raisons le SMDEA a déclaré l'eau impropre le mercredi matin, sachant qu'il n'y aurait pas de retour à la normale avant vendredi.

Un acheminement d'eau en bouteille s'est fait à la mairie puis un appel téléphonique a été effectué par le SMDEA aux abonnés de la commune (l'appel est un message laissé sur le répondeur ou la messagerie) qui devait couvrir normalement 98% des personnes concernées d'après le SMDEA.

C'est en distribuant cette eau aux citoyens que nous nous sommes rendus compte qu'une partie seulement de la population avait été informée directement par le SMDEA.

La communication municipale a donc pris le relais de ce manquement.

Nous avons procédé à des affichages et à des distributions dans les boîtes à lettres afin de vous informer le plus rapidement possible.

Les délégués de hameaux ont été sollicités pour nous aider dans la diffusion de l'information.

Mais le volume d'eau minérale à distribuer a manqué le mercredi soir 28 Février.

Deux nouvelles palettes nous ont été acheminées le jeudi 1^{er} Mars.

Ce n'est qu'à partir de 14h ce jour-là que tout est rentré dans l'ordre.

Nous avons recensé le nom et les numéros des personnes n'ayant pas reçu l'appel du SMDEA afin que celui-ci mette à jour ses fichiers de contacts aux abonnés. Pour améliorer la gestion du nombre de bouteilles nous avons demandé aux abonnés de nous préciser le nombre de personnes vivant au foyer.

Suite à cet incident, nous avons décidé de réaliser le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune. Ce plan consiste à analyser les risques naturels et technologiques de notre territoire et à définir une procédure opérationnelle en cas de sinistre ou de catastrophe.

De votre côté, n'hésitez pas à faire un retour à vos délégués de hameaux sur la façon dont vous avez vécu cette crise. Votre avis nous intéresse.

A ce propos, quel est le rôle exactement du délégué de hameau ?

Il s'agit en fait de faire remonter des informations à la mairie.

Que cela corresponde à un problème constaté sur le hameau, ou simplement une information pouvant être utile aux élus.

Cela peut être également des demandes concrètes de citoyens (containers poubelles, déchets verts, incivilités...)

Il a été proposé également que ceux qui le

souhaitent puissent participer aux affichages de documents officiels émanant de la mairie (compte-rendus de Conseil, ordres du jour des Conseils) et à la distribution des bulletins municipaux.

Les délégués pourront être également les instigateurs de réunions festives de quartier, afin de créer du lien social et de faire se rencontrer les voisins.

➤ LE MOT DU PARC NATUREL RÉGIONAL :

Des conseils (pas bidons) pour votre jardin !

Collecte de pesticides pour les particuliers et conseils pratiques pour jardiner autrement

Du 20 au 30 mars 2018, venez déposer vos bidons de pesticides (herbicides, insecticides, anti-limaces, engrais non organiques, anti-rongeurs) dans les déchetteries du département et les jardinerie Clarac à Pamiers, Franquine à Lézat-sur-Lèze, et Gamm vert à Foix, Lavelanet, Mirepoix et Saint-Girons.

Des animateurs du SPECTOM du Plantaurel, de la Communauté de Communes du Couserans Pyrénées et du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises seront présents pour échanger avec vous et répondre à vos questions sur le tri des déchets, le paillage, le compostage ou les alternatives aux pesticides.

Les jardinerie partenaires de l'opération proposent également un **bon de réduction de 5€, pour 35€ d'achat sur les produits alternatifs** (voir conditions en magasins). N'hésitez pas à vous rapprocher des vendeurs en jardinerie pour des conseils jardinage !

Programme complet et points de collecte :
<http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>
téléphone : 05.61.02.71.69

➤ ÉCOLE :

Lors de deux conseils municipaux, des demandes de subvention auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental ont été votées. Les travaux concernés sont pour partie liés à l'école : **réfection du sol de la classe de CE1 - CE2, mises aux normes d'accessibilité handicap.**

Les travaux devraient être terminés pour la rentrée de septembre et nous allons tout mettre en oeuvre pour que les usagers de l'école soient le moins gênés possible.

En parallèle, le conseil continue de travailler sur le transfert de la cantine sur les lieux de l'école.

Pour information : des subventions ont également été demandées pour améliorer les logements communaux.

Cette année l'école a fêté carnaval le jeudi 15 février. Pour cette occasion toute l'école était déguisée.

De plus les enfants de la garderie ont participé à la Saint-Blaise en fabriquant des fleurs en papier pour le char.

La garderie accueille chaque semaine des bénévoles de Serres pour les activités périscolaires. Nous les remercions vivement pour leur implication enthousiaste.

Si vous souhaitez proposer aux enfants une nouvelle activité, nous recherchons toujours des bénévoles.

Merci de nous contacter à l'adresse suivante :

education@serres-sur-arget.fr



➤ CANTINE :

Nous désirons aménager au mieux l'espace cantine de nos enfants à l'étage de la salle polyvalente.

Pour cela, nous **récoltons des jeux "calmes"** auprès des familles qui souhaiteraient en faire don à la commune. L'idée est de permettre aux enfants de conserver sur ce temps de pause un calme et un confort qui les aide à mieux aborder les enseignements de l'après-midi.

Merci de votre générosité. Vous pouvez les déposer à la Mairie aux heures d'ouverture.

➤ SÉCURITÉ :

Nous vous rappelons qu'il est interdit de pénétrer avec un véhicule sur les pourtours de l'étang de Ferranès. Cette zone est réservée aux piétons.

Merci de ne pas toucher à la chaîne définissant ces limites.

➤ BUS SCOLAIRE :

L'emplacement du terminus du bus scolaire emmenant les enfants sur Foix a changé : il se situe désormais devant la salle polyvalente.

Les manœuvres du bus y sont facilitées et moins dangereuses que celles pratiquées jusqu'alors devant la Mairie.

A compter du lundi 19 mars 2018, le point d'arrêt "Serres Place" du bus scolaire s'effectue sur le parking de la salle des fêtes afin de garantir la sécurité des enfants, des bus lors des manœuvres et des automobilistes.

Les enfants pourront s'abriter en cas de nécessité sous le porche de l'entrée de la salle des fêtes.

Nous demandons aux parents qui attendent leur(s) enfant(s) de bien vouloir stationner le long de la salle des fêtes afin de permettre au bus de faire demi-tour sans encombre.

➤ ORDURES MÉNAGÈRES :

Le SMECTOM nous informe qu'en raison du lundi de Pâques (férié) la collecte des ordures ménagères du lundi 2 avril est reportée au mardi 3 avril

> 100 JOURS :

Un article concernant les 100 premiers jours du Maire a été publié par la Dépêche en date du 21 Février 2018.

Voici le texte qui a servi de base à l'article, pour ceux qui ne lisent pas la Dépêche ou qui souhaitent un peu plus de détails.

Premier Galop d'essai pour le maire Alain Garnier et son conseil.

La commune de Serres sur Arget s'étend sur 17,7 km² et compte 804 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2007. Avec une densité de 45,3 habitants par km², Serres-sur-Arget a connu une nette hausse de 14% de sa population par rapport à 1999.

100 jours déjà, quel bilan pouvez-vous établir?

Déjà nous prenons beaucoup de plaisir à travailler ensemble pour la commune. Nous communiquons énormément entre nous, les mails fusent autant que les idées. L'envie est grande d'avancer, souvent freinée par la lourdeur administrative.

Il a fallu aussi prendre nos marques car pour la plupart nous n'avions jamais fait de politique. Et la rigueur juridique liée aux décisions municipales ne s'invente pas.

Nous constatons également avec bonheur que les Serrois recommencent à se tourner les uns vers les autres et apprécient la communication municipale.

Pour les actions, comme annoncé lors de notre campagne, l'école a été notre 1ère priorité. Tant au niveau du recrutement du personnel que des travaux d'accessibilité à mettre en œuvre. Les logements vacants qui sont à l'étage, les relations avec l'équipe enseignante, les travaux de mise en sécurité, la mise en place d'une offre périscolaire plus riche pour les enfants. Il reste beaucoup à faire mais les avancées sont tangibles.

Nous avons également continué à installer des boîtes à livres dans les différents hameaux, rétabli l'ancien parcours de BMX pour les jeunes de notre commune, repris les dossiers d'urbanisme en cours, diagnostiqué et planifié les travaux urgents à effectuer sur les biens immobiliers communaux.

Vous avez hérité de quelle situation?

L'environnement, les Finances, les Ressources humaines, le social, la jeunesse, les aînés, les travaux, la sécurité, l'urbanisme, la sécurité, la vie locale et le tourisme.

La première difficulté avant même de parler d'héritage, c'était la transmission.

Vu le chaos qu'a connu la précédente municipalité et la démission de l'ensemble du Conseil dans les conditions qu'on connaît, il n'y a pas eu de passage de relais. Ce sont les administrateurs qui nous ont fait un bref état des lieux au vu de leurs constatations estivales (avec donc un faible recul).

Il n'y avait pas de projet en cours pour le village, dans aucun domaine. Tout avait été abandonné, du camping (fermé) à la réfection des biens communaux, à la construction d'une cantine pour l'école. Seule la vente d'une maison communale au profit d'un particulier était en attente de conclusion.

Les finances étaient semble-t-il relativement équilibrées. Mais la commune reste endettée, il lui est donc nécessaire d'avoir des fonds propres plus importants (cela passe par la location des logements communaux). Nous envisageons de réouvrir le budget du camping. Nous aurons une vision plus claire et nette de la situation financière lorsque nous aurons élaboré le budget 2018.

Le problème est qu'une fois les biens communaux vendus, le camping fermé, il ne rentre plus aucun argent dans les bourses de la commune.

Quels sont les projets à venir?

De gros chantiers de mises aux normes en matière d'accessibilité vont être mis en œuvre, ce sont des actions urgentes et obligatoires qui auraient dû être faites depuis longtemps. En effet, si nous ne faisons pas tout ce travail →

→ de mise en conformité avant la fin de l'année 2018, nous serons non seulement contraints de faire les travaux par les services de l'Etat mais nous serons également passibles d'une amende conséquente. .

Au rang des choses urgentes, il y a aussi les travaux (notamment de réfection de toits) de différents logements communaux. Mais la nécessité de passer par une demande de subventions (donc avec des dossiers à monter) retarde la mise en œuvre de ces travaux. Ce sont des travaux qui coûtent cher mais qui ne peuvent être différés plus longtemps.

Revitaliser le marché, refaire le parquet de la classe de CE1-CE2 qui s'effondre, créer le site internet de la mairie, louer les appartements communaux, réduire la durée de l'éclairage nocturne pour plus de respect de l'environnement et moins de dépenses, travailler à l'embellissement du village, améliorer le fonctionnement de la cantine, organiser une exposition sur le Serres d'autrefois en lien avec les aînés de notre village et nos archives communales, remettre en route le petit terrain de boules et son barbecue...

Concernant la vie locale, la mairie conviera le 10 mars les associations du village à un repas commun, dont la viande sera fournie par l'association de chasse.

Quelle sera la gestion de la commune en fonction des dernières décisions parlementaires, que pensez-vous du regroupement des neuf communes de la Barguillère?

Nous ferons comme tout le monde : les projets et les travaux engagés sur la commune sont pour certains dépendants des subventions que l'état, le département ou la région veulent bien nous accorder. Nous n'hésiterons pas à prendre le temps de monter les dossiers mais nos actions restent conditionnées par les accords ou les refus que nous aurons.

Pour la Barguillère vous voulez parler des communes nouvelles ?

Cela reste à discuter avec l'ensemble des communes concernées. Même si cela n'est pas une priorité actuellement, il y a un enjeu financier non négligeable et au-delà un enjeu pour la survie de nos communes et de notre vallée. C'est pour cela aussi que nous sommes pour un travail en étroite collaboration avec les communes de la vallée pour maintenir l'accès à des services tels que l'école communale, le marché, etc. au plus près de nos concitoyens.

> ÉTAT CIVIL :

Vous trouverez ci-dessous la liste des naissances, des mariages et des décès qui nous ont été communiqués sur l'année 2017.

Naissances :

CASSE Nolan né le 14/01/17
MIRALLES ENSEL Wesley né le 22/01/17
MONSEGU Clovis né le 29/01/17
GRAMONTAIN Léonie née le 03/03/17
CARBON Maxime, né le 01/05/17
LARA OLIVEIRA Antonio , né le 23/07/17
AMRAR Robin, né le 29/08/17
MORERE Alicia, née le 19/09/17
MONTIE Robin, né le 02/11/17
FRANCISCI Salomé, née le 17/12/17

Mariages :

SEGURA Serge et PRAVST Marko le 05/01/17
BOY Eric et MARTY Anne-Marie le 28/01/17
BOUZONVILLE Lionel et HAUMONT Camille le 04/11/17

Décès :

BONNEFONT Roger le 16/01/17
LAGUERRE Fernand le 14/02/17
POULY Mireille le 25/02/17
PORTET Laurence le 17/03/17
JIMENEZ Edouard le 14/05/17
SANCHOU Claude le 31/05/17
ROUMIEU Denise le 05/09/17
SCALLIET Juliette le 23/09/17